

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Renard »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ **Contexte :**

Le renard est une espèce inscrite dans certains territoires comme susceptible d'occasionner de dégâts (ESOD) au titre du Code de l'environnement (R.427-6), en raison notamment des pertes qu'il cause dans les élevages avicoles ou au gibier, qui constituent l'une des familles de motifs conduisant à ce classement. Cette inscription autorise sa destruction pour limiter ces dégâts en définissant de manière spécifique les conditions de leur élimination.

L'inscription comme ESOD conduisant à réguler la population des renards est aussi régulièrement argumentée par des motifs de santé publique. Est alors invoqué le bénéfice sanitaire lié à la diminution du risque de transmission de certaines zoonoses (échinococcose alvéolaire ou gale sarcoptique par exemple) du fait de la réduction des populations de renards. Inversement, est également invoqué le bénéfice sanitaire apporté par les renards en tant que prédateurs de rongeurs (campagnols notamment), porteurs d'autres agents zoonotiques.

Ces questions renvoient plus largement à l'analyse des conséquences de la dynamique de population d'espèces sauvages sur la santé publique.

■ **Rôle et missions :**

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction générale de la santé (DGS) pour évaluer les impacts sur la santé publique des populations de renards.

Dans une approche « One Health », il est demandé d'identifier les risques pour la santé publique associés à des évolutions significatives, à la hausse et à la baisse, de populations de renards sur un territoire donné.

Le GT sera chargé des missions suivantes :

1. Lister les zoonoses présentes en France pour lesquelles le renard joue un rôle épidémiologique, tant directement qu'indirectement, du fait des populations de proies qu'il élimine. Décrire ce rôle épidémiologique ;

2. Identifier, le cas échéant, tout autre impact potentiel en santé publique humaine, vétérinaire et environnementale (par exemple l'effet indirect sur l'emploi de pesticides tels que les raticides) associé à l'évolution des populations de renards ;
3. Expliciter l'importance relative des effets identifiés aux points 1 et 2, pour l'être humain et/ou l'environnement, de l'évolution des populations de renards, y compris en prenant en compte des disparités territoriales ;
4. Analyser la faisabilité d'une évaluation socio-économique de type coût/bénéfice de la prévention et des impacts associés à ces zoonoses dans lesquels le renard a des rôles différents, pour l'être humain et/ou l'environnement.

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Ainsi, le GT « Renard » agira en tant que GT rattaché au CES SABA, procédant à la réponse à la saisine sous forme d'un rapport et menant ses propres débats de manière indépendante. Il rendra compte régulièrement au CES SABA et, à l'issue de ce travail, il transmettra son rapport au CES pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses. Le CES ASE (Analyse socio-économique) prendra en charge la réponse à la question 4. Le CES Biorisk sera informé des travaux du GT.

■ Composition et fonctionnement :

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant des compétences dans les domaines suivants :

- Biologie des populations de renards et de ses proies (campagnols, lièvres...), relation proie-prédateur
- Parasitologie et infectiologie du renard et de ses proies
- Epidémiologie animale, éco-épidémiologie,
- Appréciation du risque
- Modélisation
- Ecotoxicologie
- Analyse socio-économique de la santé.

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».

Les membres du GT seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux du GT devraient débuter début juillet 2022, pour une durée d'environ un an. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ une fois par mois (en présentiel ou en visioconférence). Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.